

PROGRAMME RE-SOURCES
Initiatives pour préserver la qualité de l'eau en Poitou-Charentes

NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE
PERSPECTIVES 2005-2010

Comité des financeurs Re-Sources du 4 juillet 2005

Par la convention-cadre Re-Sources (CCR) signée le 1^{er} avril 2005 dans le cadre de la Conférence régionale de l'eau, la Région remplit pour le compte des partenaires, la mission d'animation-coordination régionale notamment pour l'élaboration du cadre stratégique Re-Sources et la gestion du partenariat (art. 4). C'est l'objet de ce premier document.

PREAMBULE :

La directive européenne sur la qualité des eaux potabilisables date de 1975 (complétée en 2001). Depuis, l'agriculture a fortement évolué et est devenue plus intensive (évolution des systèmes de production et de cultures, augmentation des intrants, extension de l'irrigation, augmentation de la tailles d'élevage, ...) et la qualité des ressources en eau s'est dégradée dans de nombreux cas au point de frôler ou dépasser les normes de qualité pour l'eau potable.

La réflexion sur un programme de restauration et de protection des ressources en eau potabilisables en Poitou-Charentes s'est engagée dès 1999. Le principe de territorialisation s'est vite imposé comme la méthode permettant de mobiliser les acteurs de terrain et d'éviter la dispersion des moyens (art. 2 CCR); le bassin d'alimentation de captage dans sa totalité devient donc le cadre d'une action conduite sous l'autorité de la collectivité productrice d'eau potable, responsable de l'animation des acteurs locaux et porteur d'un programme d'action sur un territoire.

Fin 2004, l'absence d'un engagement régional fort et d'un pilotage reconnu a ralenti la dynamique du programme. La coordination régionale qui se met en place conformément à la convention-cadre situera son action à court terme dans les deux dernières années du contrat de plan (2000-2006) de façon à établir une véritable dynamique régionale et structurer un programme dont l'ambition est de permettre de délivrer à tous les habitants de Poitou-Charentes une eau de qualité tout en limitant au maximum les traitements préalables (art. 1 . CCR)

LES CINQ ENJEUX ET LA VINGTAINE D'OBJECTIFS DECRITS DANS CETTE NOTE STRATEGIQUE SONT RETENUS POUR LES DEUX PROCHAINES ANNEES.

Un enjeu transversal : développer la participation de la communauté des usagers de l'eau

Fondement de la loi de 1964 sur les organismes de bassins, la participation et la concertation des usagers de l'eau sont constitutifs également du programme Re-Sources. Hormis l'agriculture, chacun des usagers présent sur le bassin d'alimentation du captage participe à la dégradation de la ressource en eau en fonction de situations individuelles: pour les nitrates ou la bactériologie, des assainissements collectifs ou individuels insuffisants ; pour les phytosanitaires, particulièrement pour les ressources en eau superficielle, des pratiques de désherbages des routes ou des voies

SNCF, voire leur usage inconsideré par les particuliers ; pour les rejets métalliques, des industries de traitements de surfaces ou les tuyaux en cuivre...

L'animation locale, en responsabilisant l'ensemble des acteurs présents sur le bassin et en sollicitant leur adhésion, constitue un point fondamental de réussite du programme régional.

IL S'AGIRA DONC, AU NIVEAU REGIONAL, DE VEILLER A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION AU NIVEAU DE CHAQUE SITE-PILOTE ET AVEC TOUS LES ACTEURS.

Après le rappel de cet enjeu transversal, les éléments ci-dessous indiquent les points sur lesquels une ambition forte doit se manifester notamment de la part des porteurs de projets et des animateurs. L'importance de l'impact des pollutions diffuses d'origine agricole sur les captages prioritaires et les opérations déjà conduites sur le territoire pour la maîtrise de ces pollutions, ont conduit à focaliser

PHASE 1 : DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN 2000-2006

2005 : consolider le programme Re-Sources et fédérer autour de systèmes d'agricultures plus durables

Enjeu 1 : consolider le programme Re-Sources :

se coordonner avec les personnes ressource des partenaires (État, Agences de l'eau, départements, chambres d'agriculture) ; dépasser le programme régional institutionnel (État ou Conseil régional) pour parvenir à un programme régional partenarial (de territoires). (art. 2 CCR)

Une myriade d'acteurs intervient dans les domaines abordés, chacun avec sa compétence et ses intérêts. L'objectif est donc de faire reconnaître un intérêt (général) commun et d'assurer la cohérence des actions. Ce point sera mis en place progressivement avec les différents groupes d'acteurs. Ce travail collectif contribuera à construire un programme partenarial par les contributions des uns et des autres et l'appropriation de propositions collectives.

un réseau des animateurs des Bassins d'Alimentation de Captages, moteur de la dynamique (art. 4 CCR)

La réussite du projet de territoire, outre les suivis techniques et administratifs, repose sur la concertation des acteurs locaux. Les collectivités, qui en assurent la responsabilité, s'appuient sur les animateurs de bassin. Ceux-ci sont d'origines diverses (formations, expérience professionnelle), sont confrontés à des situations parfois complexes, voire conflictuels, et situent leur démarche dans des contextes différents. Les structures d'accueil sont également diverses : syndicats d'eau, chambre d'agriculture, collectivités publiques... Dispersés sur le territoire régional, ils doivent pouvoir, pour conduire l'action locale en cohérence avec la dynamique régionale, échanger entre eux, disposer d'un cadre de référence et de méthodes communs et être épaulés en cas de besoin.

des représentants associatifs pleinement acteurs dans les comités et groupes de travail (art. 4 CCR)

Les associations de consommateurs, de protection de la nature, de pêcheurs (pour les ressources en eau superficielles), sont appelées à se mobiliser localement pour participer à la concertation des acteurs du bassin. Leurs membres doivent pouvoir disposer des éléments de connaissances générales ou locales dans le domaine de l'eau potabilisable afin d'être actifs dans les groupes de travail, des comités de suivi ou de pilotage divers. Des actions spécifiques de formation-information devront être définies pour répondre à ce besoin, après concertation avec les associations (documents, rencontres...).

N.B. : Ce besoin d'information se retrouve chez toutes les catégories d'acteurs et sera pris également en compte localement .

des groupes relais départementaux en phase avec le programme

Le niveau régional assure la cohérence et le suivi du programme Re-Sources. Par ailleurs, c'est le niveau départemental qui est acteur dans les domaines réglementaires, de financements des infrastructures, d'appui aux collectivités locales dans le domaine de l'eau. Ces compétences départementales croisées ont conduit généralement à la mise en place de « structures » locales de concertation. Ces structures constituent le relais naturel du programme Re-Sources. Il est donc nécessaire d'asseoir une vision commune et d'assurer les échanges indispensables entre le niveau régional et le départemental.

des producteurs d'eau et des acteurs engagés dans chacun des 4 départements (art. 1 CCR)

Pour diverses raisons, l'engagement de projets locaux n'est pas encore effectif dans les quatre départements et les opérations démarrées le sont à des niveaux variables. Il faut donc très rapidement lever les dernières difficultés et achever la mise en place des opérations pilotes ayant proposé à l'origine d'adhérer à la démarche Re-Sources. Cet objectif participe de la création de la masse critique facilitant la concertation et confortant la dynamique du programme.

convention d'application pour le financement des programmes d'action (art. 5 CCR)

- **fixer les modalités d'engagements des financeurs**
- **fixer des critères d'engagements des acteurs locaux en liaison avec les ambitions affichées de reconquêtes (ou de préservation) de la ressource.**

La convention d'application donnera la lisibilité nécessaire aux acteurs de terrain pour la détermination du programme d'action. Il s'agit, notamment, pour les financeurs, de rechercher la synergie des différents outils financiers existants, voire d'explorer au regard des propositions du terrain de nouveaux outils. Il s'agit aussi de fixer les modalités d'engagements des partenaires locaux : communes, agriculteurs, industriels, organismes professionnels agricoles...

Un contrat fixant le plan d'action local consignera ces engagements à travers une liste d'actions et une liste d'indicateurs de résultats. L'ambition affichée de reconquête ou de protection du milieu sera examinée avec attention.

coordination de l'analyse des propositions de diagnostics et de programmes d'action (art. 3 CCR)

Des documents types ont été élaborés en 2000 pour fournir aux maîtres d'ouvrages locaux les bases pour élaborer leurs propres documents (cahier des charges d'études...). L'absence d'expérience locale associée à la difficulté pour les services existants de disposer d'une disponibilité suffisante, a conduit à quelques insuffisances constatées dans les premiers documents d'état des lieux ou de diagnostic. Fort de ces premiers retours, il sera nécessaire de proposer des grilles d'analyse pour les différentes étapes du projet. Il serait, en effet, dommageable pour toutes les parties de bloquer des dossiers jugés insuffisants. Au vu des premiers retours d'expérience, l'innovation dans l'approche de l'état des lieux et du diagnostic est à prendre en considération.

élaboration (sur certains BAC) de protocoles de recherche appliquée sur les systèmes de culture plus durables, et appui méthodologique élargi (art. 1 et 4 CCR)

Des données scientifiques existent. Elles sont souvent le fruit du travail des instituts de recherche nationaux, CEMAGREF, INRA... voire des instituts techniques et des chambres d'agriculture ou de structures associées. Leur mise en œuvre dans les exploitations de Poitou-Charentes sera utile dans le cadre des bassins Re-Sources. La définition des protocoles de recherche appliquée devra se faire de façon explicite et collective et répondre à la stratégie du programme, par exemple par la contribution à la promotion de systèmes plus durables. On peut également viser la mise en place de parcelles en agriculture intégrée dans tous les établissements d'enseignement agricole.

La recherche appliquée concerne des domaines relevant des techniques agricoles et agronomiques dans les situations où l'agriculture est concernée en priorité, mais celle-ci pourra aussi concerner des domaines relatifs à l'économie et la sociologie.

stratégie de communication : 10 opérations pilotes et 100 captages impliqués

Les objectifs de communication concernent plusieurs domaines. En premier lieu, rechercher la synergie des communications sur les bassins versants : inutile d'avoir 10 bassins qui font chacun de son côté la même dépense. En second lieu, assurer la visibilité du programme pour l'ensemble des élus et des citoyens de la région, voire au-delà. Enfin, il faut envisager comment diffuser les possibilités de marges de progrès dans tous les bassins d'alimentation de captages prioritaires quand bien même l'opération ne pourrait débuter compte tenu des moyens disponibles (humains ou financiers).

Enjeu 2 : Fédérer autour de systèmes de culture plus durables (art . 3 et 4 CCR):

synthèse sur les marges de progrès des systèmes de culture ; synthèse des contributions des diverses structures (organismes de recherche et de développement agricole régionaux ou nationaux)

Les progrès réalisés dans les pratiques culturales sur les systèmes de productions existants doivent être poursuivis. Cependant, il est désormais admis que certains systèmes de cultures sont plus pénalisants pour l'environnement que d'autres. Particulièrement sur les bassins Re-Sources, il s'agit de promouvoir les systèmes les plus respectueux de l'environnement. Une première étape consiste à faire la synthèse des travaux existants, et dans le même temps, à connaître les réalisations déjà conduites en région ou régions limitrophes.

Les évolutions de systèmes doivent être réfléchis dans un souci de durabilité des exploitations, et les propositions d'évolution doivent tenir compte de la diversité des exploitations. Notons également que le classement des systèmes en fonction du niveau d'intrants peut cacher des différences fortes à l'intérieur d'un même système et que les systèmes herbagers présentent des atouts qui doivent être mis en avant.

manifestation : « vers une agriculture HQE » ; public : les acteurs impliqués (ou à impliquer) dans les démarches de BAC

La deuxième étape se trouve dans l'information des acteurs de terrain. Les habitudes professionnelles font que les échanges de proximité sont le plus souvent utilisés et ils devront l'être. Il sera, cependant, utile d'en assurer la reconnaissance à travers une rencontre des acteurs locaux engagés dans une démarche Re-Sources, rencontre au cours de laquelle des résultats de travaux et des expériences individuelles seront présentés. Cette manifestation pourrait se dérouler en 2006.

impliquer les acteurs professionnels économiques (conseillers techniques)

Comme il a été souvent rappelé précédemment, la cohérence des multiples acteurs de terrain est obligatoire. Le poids de l'économie est tel qu'une action de protection de l'eau ne peut l'ignorer. Les solutions qui concilient intérêts économiques des acteurs locaux et préservation et reconquête de la qualité de l'eau sont incontournables. Dans le domaine agricole, outre les agriculteurs, les organismes économiques sont notamment les fournisseurs d'intrants et les acheteurs de produits. La réussite des actions sur le long terme nécessite donc une adhésion de ces acteurs. La recherche de solutions par ces acteurs devra être privilégiée.

On ne peut se dispenser d'un engagement fort des conseillers autour de messages communs, qu'il reste à définir et à approprier.

mettre en place un comité d'expertise (universitaires, instituts de recherche...)

Les propositions techniques ou économiques et les protocoles suivis devront faire l'objet d'une validation par des experts indépendants. On recherchera notamment l'appui des partenaires déjà engagés dans des actions de recherche avec la Région, ce qui pourra constituer une de leur contribution contractuelle.

2006 : Etablir les bases d'une agriculture plus durable et préparer la phase II (2007-2010)

Enjeu 3 : Arrêter les bases d'une agriculture plus durables dans les BAC (art. 3 et 4 CCR):

charte des principes d'action fondamentaux : orientation forte vers des systèmes de cultures plus durables ; mise en cohérence des outils financiers

Il s'agit là de formaliser les objectifs à promouvoir sur les bassins Re-Sources et les modalités d'engagement des différentes structures professionnelles agricoles (chartes nitrates ou phytosanitaires). Il s'agit également de rechercher la meilleure cohérence possible avec les outils financiers de la politique agricole commune, remis régulièrement à jour, comme avec les modalités d'aide des différents financeurs : Région, départements, agences de l'eau.

démarche qualité de conseil aux agriculteurs

Les messages « labellisés » devront être appliqués dans tous les bassins « Re-Sources ». Une forme de démarche qualité est à trouver pour suivre l'action de terrain et comptabiliser les résultats.

80 % des programmes d'action pilotes engagés

Il s'agit de finaliser rapidement les études préalables et les programmes d'action afin d'agir concrètement sur le terrain. D'ici fin 2006, la plupart des bassins pilotes devront être en phase de réalisation.

les programmes de recherche appliquée contractualisés dans un ou deux BAC (SIAD de Thouars et Fleury-La Jallière)

L'adaptation des données scientifiques de Poitou-Charentes doit être mise en œuvre concrètement pour être démonstrative et contribuer fortement à l'ambition affichée de faire évoluer significativement les systèmes d'exploitation dans les bassins d'alimentation de captages. Avec les partenaires institutionnels que sont les chambres d'agriculture et l'appui des instituts scientifiques, la recherche appliquée s'appuiera notamment sur quelques bassins pilotes servant de référence.

Enjeu 5 : Préparer la phase II (2007-2010) :

première évaluation du cadre d'intervention du programme Re-Sources

A défaut de résultats dès 2006 étant donné les retards pris au lancement du programme Re-Sources, il faudra tirer les premières conclusions des études diagnostics de bassin versant et des actions mises en œuvre. De même, les formes d'engagement des acteurs à tous niveaux devront être examinées afin de déterminer les marges de progrès possible.

Pour réaliser ces bilans il sera nécessaire de disposer dès le début de l'opération d'indicateurs mesurables.

reconduction d'une convention (4/5 ans)

Quelle que soit la forme que prendront les futurs contrats de plan, la reconquête de la qualité des ressources en eau demeurera une priorité régionale. La reconnaissance actuelle de cette priorité, tant par l'Etat que par la Région, conduit à déterminer les modalités de prise en compte de cette problématique à partir de 2007 et à les contractualiser. Il faudra, notamment, définir l'envergure de cette deuxième phase en intégrant de nouveaux bassins.

PHASE II (2007-2010) : HORIZON 2010 : PREMIERS BILANS, PRISE EN COMPTE DE LA DCE ET DU SDAGE REVISE

bilan des premiers résultats sur les BAC : indicateurs d'évolution et indicateur de qualité : Les premiers programmes d'action auront pu arriver à leur terme. Il sera, alors, temps de mesurer les résultats et de tirer les enseignements de la méthodologie adoptée dix ans plus tôt.
